



Bureau du Canada pour le millénaire

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-108

ISBN 0-660-61225-9

Bureau du Canada pour le millénaire

Budget des dépenses 2000-2001 Rapport sur les plans et les priorités



Des souvenirs
à partager...

des rêves
à façonner.

VICE-PREMIER MINISTRE

Table des matières

I	Messages	
	<i>A. Message du Vice-premier ministre</i>	1
	<i>B. Déclaration de la direction</i>	2
II	Vue d'ensemble du Bureau	
	<i>A. Mandat, rôles et responsabilités</i>	3
	<i>(i) Mandat</i>	3
	<i>(ii) Rôles et responsabilités</i>	3
	<i>(iii) Structure organisationnelle</i>	4
	<i>B. Objectif du programme</i>	5
	<i>C. Facteurs externes influant sur le Bureau</i>	5
	<i>D. Dépenses prévues du Bureau</i>	7
III	Plans, résultats et ressources	
	<i>A. Objectif du secteur d'activité</i>	9
	<i>B. Description du secteur d'activité</i>	9
	<i>C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes</i>	9
IV	Renseignements financiers	
	<i>Tableau 4.1 : Sommaire des paiements de transfert</i>	13
	<i>Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire</i>	13
V	Autres renseignements	
	<i>Pour obtenir de plus amples renseignements</i>	15



I Messages

A. Message du Vice-premier ministre

À l'aube du XXI^e siècle, les Canadiens ont tout lieu d'être fiers de la place qu'ils occupent dans le monde. En effet, nous avons de nombreuses raisons de célébrer!

Cette année, au Canada, nous marquerons le nouveau millénaire de façon stimulante et utile. C'est pour nous le moment de célébrer nos réalisations et de travailler pour un avenir prospère.

Le gouvernement du Canada a établi le **Bureau du Canada pour le millénaire** afin de trouver, en collaboration avec les Canadiens, des façons de marquer le millénaire. Dans le cadre du **Programme des partenariats du millénaire du Canada** (PPMC), le gouvernement fédéral crée des partenariats innovateurs avec les Canadiens, de concert avec les collectivités, organismes, gouvernements provinciaux et entreprises, afin de réaliser des projets communautaires destinés à laisser un legs durable. Le PPMC est partenaire dans les projets conçus pour accroître la connaissance de notre histoire, appuyer les jeunes et travailler avec eux, encourager les arts et la culture de notre pays et améliorer notre environnement.

Partout au pays, les gens consacrent leurs efforts à la réalisation de projets communautaires qui mettent en valeur les buts et les réalisations du pays et qui contribuent à créer une société meilleure.

En tant que ministre responsable de l'initiative du gouvernement du Canada pour le millénaire, j'ai le privilège d'être un témoin direct des nombreuses façons que les Canadiens de tous âges ont choisies de commémorer ce moment particulier. J'ai l'espoir que cette collaboration dans toutes les collectivités fera du Canada un modèle pour le nouveau millénaire.



B. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2000-2001 du Bureau du Canada pour le millénaire.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts; et
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Sous-ministre

Date



II Vue d'ensemble du Bureau

A. Mandat, rôles et responsabilités

(i) Mandat

Le gouvernement du Canada a lancé, le 4 juin 1998, le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC), un programme de contributions. Sous le thème général « *Des souvenirs à partager, des rêves à façonner* », le programme a pour but d'inciter les Canadiens à réaliser des projets qui célèbrent nos réussites, explorent notre patrimoine et façonnent notre avenir, en faisant la promotion de partenariats locaux, nationaux et internationaux et en contribuant aux programmes et aux projets qui auront une incidence durable sur le nouveau millénaire.

Mandat – PPMC

Faire participer les Canadiens à des initiatives qui :

- célèbrent nos réussites,
- explorent notre patrimoine,
- façonnent notre avenir,
- permettent d'établir des partenariats locaux, nationaux et internationaux,
- contribuent aux programmes et aux projets qui auront une incidence durable.

(ii) Rôles et responsabilités

Le Bureau du Canada pour le millénaire administre le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC) et assure la coordination générale des initiatives et activités du gouvernement fédéral liées à la célébration du millénaire au Canada et à l'étranger. Cette méthode coordonnée comporte des consultations avec des hauts fonctionnaires d'autres ministères et organismes fédéraux dans le but de discuter de sujets tels que les critères du programme, le financement, les lignes directrices et l'admissibilité au programme, les objectifs à l'échelle de l'administration fédérale et les façons d'éviter le double emploi.

Le PPMC vise les sept thèmes suivants :

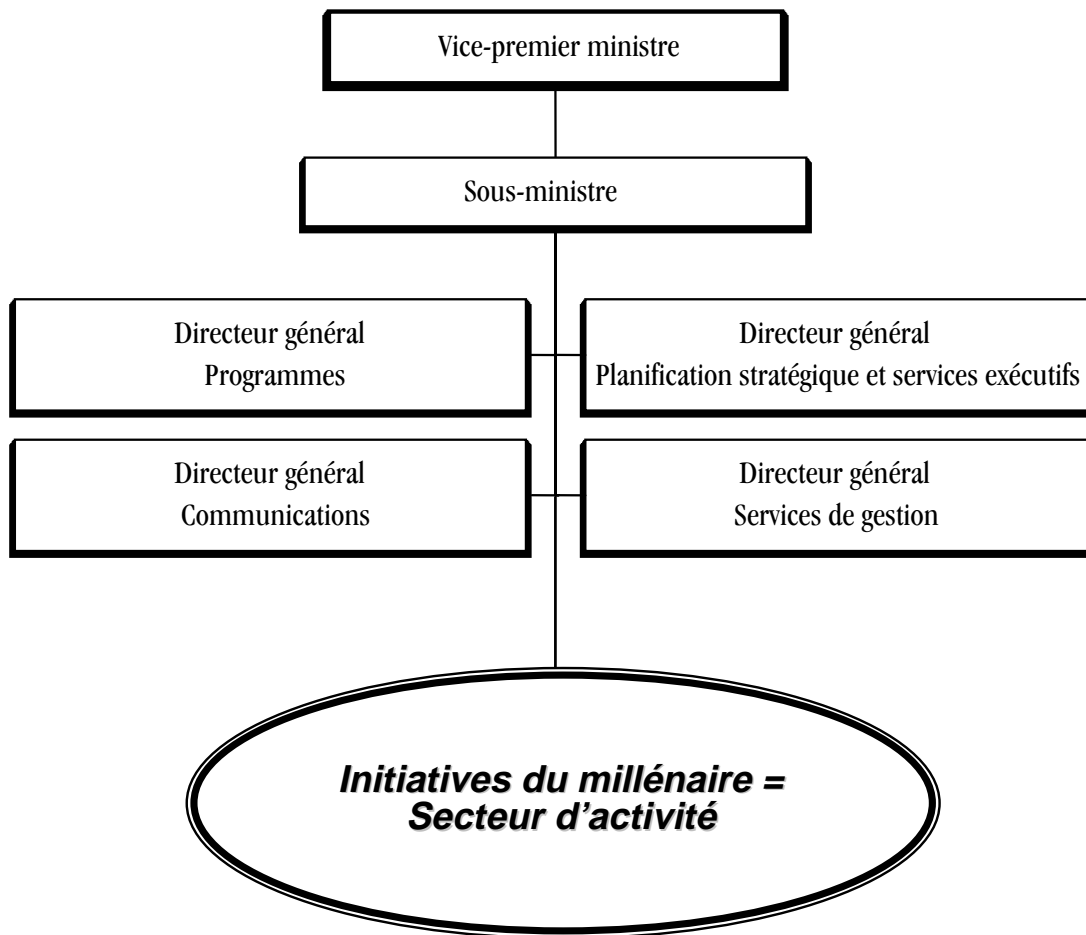
1. Célébrer la réussite de façon à ce que les Canadiens et les Canadiennes apprennent à connaître et à apprécier notre passé;
2. Encourager les Canadiens et les Canadiennes et d'autres peuples du monde à explorer notre vaste pays et sa diversité naturelle et ethnique;
3. Échanger des idées et des approches qui renforcent le Canada et sa position dans le monde;



4. Appuyer un environnement durable et de nouvelles façons de manifester notre respect pour la nature tout en continuant de développer notre économie avancée;
5. Stimuler l'intérêt pour les collectivités petites et grandes et rassembler nos jeunes pour qu'ils appuient l'évolution de ces collectivités;
6. Promouvoir des innovations canadiennes qui profiteront aux individus et aux collectivités, contribuant ainsi à notre bien-être collectif; et
7. Illustrer, par l'art et la culture, notre patrimoine, notre mode de vie et nos aspirations pour l'avenir.

(iii) Structure organisationnelle

Bureau du Canada pour le millénaire



B. Objectif du programme

Aider la création de partenariats entre les divers paliers de gouvernement, les collectivités et les citoyens pour marquer le millénaire.

C. Facteurs externes influant sur le Bureau

En septembre 1997, on pouvait lire dans le Discours du Trône que « Le début du nouveau millénaire donnera aux Canadiens une occasion historique de célébrer leurs réalisations et de souligner leurs espoirs pour l'avenir. Ce sera une occasion sans égale de montrer à nous-mêmes et au reste du monde la richesse de notre diversité, la force des valeurs canadiennes et l'avenir prometteur que nous réserve le XXI^e siècle. Le gouvernement aidera à former des partenariats entre les gouvernements, les collectivités et les citoyens en vue de célébrer le nouveau millénaire. »

Un sondage national a été effectué entre le 27 octobre et le 4 novembre 1997 par la maison Angus Reid afin d'évaluer ce que représente le millénaire pour les Canadiens, leur opinion sur les activités possibles pour marquer l'événement, et leurs attitudes à l'égard du rôle que devrait jouer le gouvernement fédéral pour souligner l'an 2000.

Reconnaissant l'occasion de souligner le millénaire, le gouvernement a confié au Vice-premier ministre la responsabilité de coordonner cette initiative en son nom. Le 12 mars 1998, le Bureau du Canada pour le millénaire a été créé à titre de ministère temporaire du gouvernement du Canada, en vertu du décret P.C. 1998-336.

Le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC) a été créé et vise à fournir jusqu'à un tiers du financement et/ou un parrainage sans financement pour les groupes et organismes communautaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux, permettant à ces derniers de réaliser des projets et des initiatives pour satisfaire le désir des Canadiens de marquer le millénaire d'une façon spéciale.

Sondage national Angus Reid Principales constatations

- Le millénaire devrait être souligné de façon spéciale par les activités suivantes :
 - la célébration
 - la réflexion sérieuse
 - l'établissement de priorités
 - la collaboration à l'atteinte d'objectifs communs.
- Les événements et les activités devraient avoir une incidence durable.
- Le gouvernement du Canada devrait s'associer avec d'autres paliers de gouvernement et avec le secteur privé.



Un total de 145 millions de dollars ont été approuvés initialement, répartis sur une période de trois ans (1998-1999 – 2000-2001). En raison de la popularité du PPMC, le niveau de financement a augmenté de 13 millions de dollars pour atteindre un total de 158 millions. Sa popularité a également exercé des pressions sur la capacité du Bureau d'exécuter le programme. Tout au long de la prochaine année de planification cette demande augmentera continuellement à mesure que le Bureau remplira l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens, c'est-à-dire :

- prendre des décisions opportunes sur le financement et/ou l'appui et négocier des ententes contractuelles avec les groupes choisis, et
- lancer des activités marquant le millénaire et/ou organiser des activités en collaboration avec les Canadiens.

Comme l'exige la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le Bureau suit les procédures visant la conformité.

Dans sa dernière année, le Bureau traitera d'autres questions opérationnelles :

- le maintien des employés et d'un milieu de travail agréable, l'aide aux employés à la recherche d'un nouvel emploi;
- l'établissement de nouveaux modes d'exécution de programme à mesure que le Bureau réduit ses activités; et
- la conformité avec les directives fédérales et les exigences obligatoires en matière de reddition de comptes avant la cessation du PPMC et la fermeture du Bureau.



D. Dépenses prévues du Bureau

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	82 000	93 487	-	-
Non budgétaire du Budget principal des dépenses	-	-	-	-
Moins: Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	82 000	93 487	-	-
Rajustements des dépenses prévues	(20 000)	-	-	-
Dépenses nettes prévues	62 000	93 487	-	-
Moins: Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus: Coût des services reçus sans frais	281	594	-	-
Coût net du programme	62 281	94 081	-	-

Équivalents temps plein	116	120⁽²⁾	-	-
--------------------------------	-----	--------------------------	---	---

(1) Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

(2) L'augmentation du nombre d'ETP en 2000-2001 par rapport à 1999-2000 est due au fait que certains employés ont été embauchés au milieu de l'exercice 1999-2000, réduisant ainsi l'utilisation des ETP pour cet exercice.



III Plans, résultats et ressources

A. Objectif du secteur d'activité

Le Bureau du Canada pour le millénaire est responsable d'un seul secteur d'activité nommé les **Initiatives du millénaire**. Ce secteur a pour objectif d'encourager la création de partenariats entre les divers paliers de gouvernement, les collectivités et les citoyens pour marquer le millénaire.

B. Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité des initiatives du millénaire vise à inciter les Canadiens et les Canadiennes à réaliser des projets qui célèbrent nos réussites, explorent notre patrimoine et façonnent notre avenir, en faisant la promotion de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale et en contribuant aux programmes et aux projets qui ont une incidence durable sur le prochain millénaire.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes.

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités	Ressources (en millions de dollars)
Laisser un héritage durable aux générations futures	1. Entreprendre des initiatives locales, nationales et internationales qui nous permettent de mieux connaître notre patrimoine, de célébrer nos victoires, de préparer notre avenir et de laisser un héritage	1. Terminer l'évaluation des propositions de financement ou d'appui locales, nationales et internationales reçues pour la phase IV, selon les critères du Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC)	2,0
	2. Accorder une aide financière aux projets du millénaire proposés par des groupes canadiens enregistrés	2. a) Négocier, avec les requérants retenus, des ententes précisant les produits des projets et le mode de financement	86,5



Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités	Ressources (en millions de dollars)
		<p>b) Exécuter des évaluations ainsi que des vérifications pour s'assurer que les requérants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accomplissent les étapes des projets; • respectent les ententes de financement; et • prennent des mesures d'atténuation des impacts négatifs des projets sur l'environnement. 	1,0
	3. Recruter des partenaires qui aident le gouvernement du Canada à épauler et à promouvoir les activités du millénaire	3. a) Assurer le leadership et la coordination pour le gouvernement du Canada et d'autres secteurs concernant l'établissement d'activités du millénaire; jouer le rôle de centre d'information sur ces activités	0,5
		<p>b) Faire connaître les activités comme les manifestations publiques, la création de partenariats d'impression et de publication électronique, le service d'information téléphonique direct, les communiqués d'intérêt public et la tenue d'un site Web interactif et très informatif présentant un calendrier des activités du millénaire de toutes les régions du pays, aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir auprès des Canadiens les activités lancées dans le cadre du PPMC; 	3,5



Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités	Ressources (en millions de dollars)
		<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser un nombre maximum de citoyens pour prendre part aux activités du millénaire appuyées par le programme qui ont un effet positif direct sur la qualité de vie des Canadiens, p. ex. initiatives bénévoles stimulantes, projets environnementaux, programmes de leadership pour les jeunes, et produits liés au patrimoine et à l'éducation. 	



IV Renseignements financiers

Tableau 4.1 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Contributions				
<i>Initiatives du millénaire</i>				
Contributions à l'appui de projets et d'activités du millénaire célébrant les réalisations et la diversité du Canada et sa place dans le monde	49 000	86 500	-	-
Total des contributions	49 000	86 500	-	-

Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(milliers de dollars)	Budget des dépenses 2000-2001
Dépenses prévues	93 487
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	448
Contributions aux régimes d'assurance des employés et coûts payé par le SCT	146
	94 081
Moins : Recettes disponibles	-
Moins : Recettes non disponibles	-
	-
Coût net du programme pour 2000-2001	94 081



V Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements

255, rue Albert, 10 ^e étage C.P. 2000, succ. D Ottawa (Ontario) K1P 1E5	Renseignements généraux : (613) 995-2800 Fax : (613) 995-2766 Site Web : www.millenaire.gc.ca PPMC : 1-888-774-9999
---	---

